

Voilà sur quoi on devrait se fonder en matière de salaire minimum. Après tout, à quoi bon perpétuer cette forme de pauvreté dans laquelle se trouvent entre 20 et 40 p. 100 des Canadiens? Je ne peux faire mien l'argument du député et mes sentiments sur ce point sont très vifs. On nous dit que des vagabonds bénéficient des secours sociaux et que cela ne les encourage pas à travailler. Monsieur l'Orateur, il y en a qui bénéficient du système.

Le salaire horaire minimum de \$2 va produire un revenu mensuel de \$320 à \$350. Monsieur l'Orateur, un ménage qui a deux enfants peut obtenir \$400 par mois en prestations de bien-être, avec un certificat médical. Donc, où se trouve la motivation au travail? Si votre compétence ne vous vaut que le salaire minimum, à quoi bon travailler? Il y a toutes sortes d'exemples d'exploitation. Nous en avons vu un exemple il y a deux ans au ministère des Postes. Les bureaux de poste de Vancouver, d'Ottawa et de Montréal étaient remplis de travailleurs occasionnels rémunérés à \$1.25 l'heure, avec l'idée que la fonction publique n'aurait pas à leur payer d'avantages sociaux. Le ministère des Postes a défié les dispositions de la loi sur les relations de travail dans la fonction publique ou les dispositions des négociations collectives, car il a engagé ces gens pour une période de six mois. Ensuite, il les a mis à pied pendant une journée et les a rebauchés au salaire minimum.

Le ministère des Postes n'est pas le seul à employer des gens au salaire minimum. Bien des grands magasins le font. Ceux de ma circonscription engagent délibérément des femmes mariées et des élèves des écoles secondaires à temps partiel afin d'éviter de donner les avantages sociaux. Ils les engagent eux, au lieu d'employer du personnel à plein temps.

Je crois que l'amendement proposé énonce un idéal à atteindre à mon avis, la Chambre ne saurait avoir de cesse qu'elle ne l'ait atteint. Nous n'avons pas hésité à relever nos propres indemnités. On n'a pas entendu tellement de hurlements de la part des députés. Environ la moitié de tous les employés fédéraux ne sont pas syndiqués, même si je ne dis pas que 50 p. 100 des employés fédéraux n'obtiennent que le salaire minimum. Il va sans dire que beaucoup d'entre eux sont dans ce cas. J'appuie l'amendement parce que, semble-t-il, l'étalon que nous devrions employer dans notre analyse de questions comme le salaire minimum ne devrait pas être ce qu'une entreprise ou un employeur dans les services peut ou ne peut pas se permettre de payer. Il fallut certainement permettre au gouvernement de rémunérer les postiers occasionnels à plus de \$1.25 l'heure, mais nous devons nous rappeler le revenu dont une famille a besoin pour maintenir un niveau de vie raisonnable. Si nous ne le faisons pas, quelles sont les autres possibilités? Ces autres possibilités sont une prolifération des parasites et une diminution de la motivation. Les gens toucheront beaucoup plus que le salaire minimum en s'inscrivant à l'assistance sociale.

• (2.50 p.m.)

M. William Knowles (Norfolk-Haldimand): Je voudrais intervenir brièvement dans ce débat pour appuyer ce que je considère comme le parti de la responsabilité. Je commence là où le ministre s'est arrêté en parlant des

petites entreprises. J'espère qu'il y inclut les exploitations agricoles. C'est donc pour faire valoir les intérêts des agriculteurs que je voudrais dire quelques mots.

Certes, la mesure ne vise pas expressément les ouvriers agricoles, mais, comme on l'a dit, elle les touche indirectement. J'espère que toutes les provinces atteindront les normes définies dans ce bill. Si cela se réalise un jour, j'espère qu'on exercera des pressions sur tous les secteurs de l'industrie, y compris l'agriculture, pour qu'ils se conforment à ces normes.

Nous avons parlé du noble idéal selon lequel l'ouvrier serait digne de son salaire et d'un niveau de vie convenable. Personne ne s'oppose à cela. Il faut cependant se demander si on a les moyens de le payer, ce salaire. Quand quelqu'un gagne un salaire, quelqu'un d'autre doit le lui payer. C'est pourquoi je trouve tout à fait juste la modeste augmentation proposée dans cette mesure. Elle est raisonnable et judicieuse. Je souscris à ce qu'a dit le ministre à propos de la capacité de payer.

Tous les paliers de gouvernement ont prôné la vente à bon marché des produits alimentaires au Canada. Les agriculteurs et les associations agricoles ne le savent que trop. Personne ne s'oppose à une telle politique. Nous nous opposons toutefois à ce que le producteur primaire, c'est à dire l'agriculteur, en subisse le contrecoup. Il n'est pas en mesure de vendre ses produits à un prix convenable assurant la rentabilité de son investissement, de son labeur et de sa gestion. Les agriculteurs doivent se contenter de ce que les marchés leur offrent. Sans doute les conditions sont-elles améliorées par la commercialisation coopérative et d'autres procédés, néanmoins, l'agriculteur est toujours tenu d'accepter le prix qu'on lui offre pour ses produits. Il lui faut ensuite défalquer de ce montant les salaires de ses employés.

Depuis longtemps les prix de nombreux produits agricoles sont demeurés stables. Certains ont même fléchi. C'est ainsi que le prix de vente des porcs est le plus bas qu'ont ait enregistré depuis 10 ou 15 ans. Je pourrais fournir d'autres exemples. Voilà dans quelle situation se débat l'agriculteur qui emploie du personnel agricole. Quels sont les moyens financiers de l'agriculteur? S'il y a hausse du salaire minimum, il ne pourra donc plus engager d'aide. Le ministre a mentionné les petites entreprises. On en compte des milliers dans le pays, comme les petites épiceries familiales et les magasins d'alimentation de petite dimension. Il leur faut engager des employés. Si le propriétaire d'une petite entreprise ou l'agriculteur n'emploie pas les gens de la place, ces derniers n'ont pas de travail.

Je suis tout à fait d'accord, quand on s'apitoie sur le sort du petit salarié, mais vous conviendrez qu'il faut faire face à ses obligations. Nous devons tenir compte du fait que la petite industrie, la terre familiale en particulier qui a besoin d'une main-d'œuvre saisonnière, d'une façon ou d'une autre, doit pouvoir payer cette main-d'œuvre. Je demande aux députés d'examiner la chose. Nous devons tous faire preuve de jugement et bien examiner les deux côtés de la médaille.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle prête à se prononcer?